

COVID-19

La Ville de Magog applique les mesures relatives au palier d'alerte « orange »

Magog, le 10 mars 2021 – Puisque l'Estrie est passée au niveau d'alerte « orange », la Ville de Magog annonce la révision de son offre de services en lien avec l'allègement de certaines mesures sanitaires.

Réouverture des bâtiments municipaux

À partir du lundi 29 mars, tous les bâtiments municipaux rouvriront leurs portes au public. Les citoyens y seront accueillis sur rendez-vous seulement.

La prise de rendez-vous peut se faire en ligne ou par téléphone en composant le 819 843-3333. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

Dans le contexte où les cas de coronavirus (COVID-19) seraient à la hausse, il est possible que la date de réouverture des bâtiments municipaux soit retardée.

Retour des séances du conseil municipal devant public

Les séances du conseil municipal se tiendront à nouveau devant public à compter du mardi 6 avril prochain. Les élus accueilleront les citoyens dans la salle du conseil de l'hôtel de ville dès 19 h 30.

Les séances continueront d'être télédiffusées sur les ondes de NousTV et webdiffusées en direct sur la page Facebook et le compte YouTube de la Ville de Magog.

Un maximum de 13 citoyens sera autorisé à l'intérieur de la salle. Puisque le nombre de places est limité, la priorité sera accordée aux citoyens de Magog.

Les personnes qui souhaitent assister à la séance devront s'inscrire préalablement par courriel à info@ville.magog.qc.ca ou par téléphone au 819 843-3333, poste 353 au plus tard avant midi le jour de la séance.



Il sera possible pour les citoyens qui ne sont pas physiquement présents de poser une question pendant la séance. Ils pourront le faire en commentant le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou en composant le 819 843-3333, poste 444.

Aréna

Des plages horaires additionnelles ont été ajoutées à l'aréna pour permettre la pratique des activités de patinage libre et de bâton-rondelle.

Les réservations sont obligatoires au plus tard à 19 h, la veille de l'activité.

Les informations concernant les plages horaires, les mesures à respecter et le service de réservation en ligne sont disponibles sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

Bibliothèque Memphrémagog, écocentre et autres infrastructures

L'accès aux autres infrastructures municipales telles que la [Bibliothèque Memphrémagog](#), l'écocentre et les parcs demeure inchangé.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

